

# LE HUB

## PERSPECTIVES DE MARCHÉ

POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

> Plus d'informations :  
Sur : [www.im.natixis.com/  
fr-institutional/le-hub](http://www.im.natixis.com/fr-institutional/le-hub)

## La blockchain s'apprête à révolutionner la distribution des fonds dans la gestion d'actifs

### Points clé :

- La blockchain va bouleverser la manière de réaliser des transactions comme Internet a révolutionné la communication avec le protocole TCP/IP.
- Les enjeux de la blockchain dans la distribution de fonds sont de trois ordres : une meilleure connaissance des investisseurs, une plus grande efficacité, et enfin une accélération de l'innovation.
- Les investisseurs institutionnels pourront naturellement bénéficier de la blockchain pour le passage de leurs ordres sur fonds d'une part, et dans le cadre des délégations de gestion de fonds dédiés à des asset managers d'autre part.
- Ostrum AM a décidé d'être pionnier de la blockchain plutôt que suiveur, avec une première mondiale en 2017, et s'inscrit pleinement dans la ligne des travaux actuels des autorités et des régulateurs.

La blockchain est tout sauf un effet de mode. Elle va bouleverser la manière de réaliser des transactions comme Internet a révolutionné la communication avec le protocole TCP/IP.

Rappelons tout d'abord en quelques mots ce qu'est la Blockchain : une base de données - ou un grand livre de comptes - partagée entre plusieurs utilisateurs qui garantit la bonne identification des utilisateurs (transparence) d'une part, l'immutabilité et l'intégrité des data insérées (inaltérabilité) d'autre part, ainsi que l'accès permanent à l'historique de toutes les mises à jour effectuées (traçabilité).

La Blockchain est une technologie où toute nouvelle transaction validée est immédiatement distribuée sur l'ensemble du réseau sans l'intervention d'une autorité centrale.

Elle constitue également un formidable outil de désintermédiation des tiers de confiance très nombreux dans les services financiers (agent payeur, agent de transfert, centralisateur, teneur de compte titres, etc.). Cette réduction du nombre d'intermédiaires techniques entre l'investisseur final et la société de gestion devrait se traduire, in fine, par une réduction des coûts et des temps de traitement des opérations.



**Olivier Taille,**  
Blockchain Officer,  
Market Intelligence  
& Regulatory Watch,  
Project Manager,

Ostrum Asset  
Management

Dans la gestion d'actifs, on peut identifier plusieurs cas d'usage tels que la représentation et les transferts d'actifs financiers entre acteurs, la tenue de registre et de position investisseurs ou prêteurs, et l'exécution automatisée de règles métiers.

Ces applications peuvent concerner aussi bien l'actif que le passif du portefeuille :

- A l'actif des portefeuilles sont impactées les activités de trading et d'exécution d'ordres, de réconciliation d'opérations entre les middle office des contreparties d'une transaction et règlement/livraison, de gestion des opérations de vote en assemblée générale, de gestion des opérations sur titres – fusions/absorption, de paiements de dividendes et de gestion de contrats de gré à gré.
- Pour la gestion du passif, on peut citer la collecte des éléments d'identité des clients, la gestion des procédures de lutte anti blanchiment, la prise en charge des ordres des investisseurs et la tenue de leur position.

# LE HUB

## PERSPECTIVES DE MARCHÉ

POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS



Si les premières sont encore peu nombreuses (même si l'on observe une accélération desancements de projets), il en va tout autrement coté passif, où les sociétés de gestion sont à la pointe de l'innovation compte tenu des enjeux.

### **Les enjeux de la blockchain : efficacité, baisse des coûts, connaissance client, innovation**

Les enjeux de la blockchain dans la distribution de fonds sont de 3 ordres : une meilleure connaissance des investisseurs, une plus grande efficacité, et enfin une accélération de l'innovation.

Tout d'abord, la connaissance des investisseurs sera améliorée tout au long de la chaîne de distribution des fonds (sicav, FCP). Actuellement, les dispositifs de marquage des ordres ne donnent qu'une vision très parcellaire du passif d'un fonds.

Par ailleurs, la Blockchain devrait permettre une plus grande efficacité générale, notamment grâce à une meilleure gestion du risque de liquidité par les sociétés de gestion et des baisses de coûts opérationnels supportés par les fonds, les distributeurs et les investisseurs. Ces baisses résulteront de la désintermédiation des centralisateurs et des agents de transfert côté fonds, de la dématérialisation des back office des distributeurs et de la réduction des droits de garde et des frais de transaction facturés aux investisseurs par les distributeurs.

Enfin, cette technologie agit comme un accélérateur d'innovations en favorisant le partage de la connaissance des investisseurs entre distributeurs et sociétés de gestion. Des interfaces utilisateurs améliorées et de nouveaux services de conseil personnalisé permettront aux équipes des distributeurs de mieux répondre aux besoins d'épargne de leurs clients.

La blockchain peut donc être vue comme une opportunité importante pour les distributeurs qui, avec l'aide des sociétés de gestion, seront mieux armés pour répondre aux besoins de leurs clients via une offre améliorée de services.

Les investisseurs institutionnels pourront naturellement bénéficier de la blockchain pour le passage de leurs ordres sur fonds. Ils n'auront ainsi plus à se préoccuper d'identifier le ou les dépositaires des fonds concernés. Le nombre de parts qu'ils détiendront dans les fonds sera également attesté directement par la blockchain sur laquelle ils détiendront un « compte » présentant l'ensemble de leurs positions. Pour ceux qui détiendront uniquement des parts de fonds, il ne sera donc plus nécessaire d'avoir un compte titres dans une banque.

Enfin, les investisseurs institutionnels qui délèguent la gestion de fonds dédiés à des asset managers pourront désormais passer leurs ordres de souscription ou de rachats de parts directement via les outils extranet ou App mis à disposition, dont les fonctionnalités seront enrichies pour devenir transactionnelles.

### **L'engagement précoce de Ostrum AM dans la blockchain**

Étant donné les enjeux pour le secteur de la gestion d'actifs, Ostrum Asset Management a décidé d'être pionnier de la blockchain plutôt que suiveur, avec une première mondiale en juillet 2017 où des investisseurs ont pu pour la première fois passer leurs ordres sur certains fonds de Ostrum Asset Management via la plateforme de blockchain " FundsDLT ", fruit d'un partenariat entre KPMG Luxembourg, FundSquare et InTech. De quoi tester l'efficacité opérationnelle d'une telle solution.

Par ailleurs, l'étendue du nombre de fonds cross-border référencés par Fundsquare - plate-forme dédiée à la distribution des fonds d'investissement - pourrait aussi inciter de nombreux distributeurs à suivre le mouvement et à utiliser FundsDLT.

En 2018 seront lancées les premières offres commerciales de distribution de fonds via la blockchain, marquant la première vraie révolution depuis des décennies dans ce domaine.

### **Et demain ?**

Ostrum Asset Management s'inscrit pleinement dans la ligne des travaux des autorités et des régulateurs qui suivent de très près les développements autour de la blockchain en cherchant tout autant à les encadrer qu'à les favoriser.

La Place de Paris veut devenir le fer de lance des applications Blockchain dans la finance et encourager le développement des Fintechs. C'est ainsi que le gouvernement français a publié en décembre une ordonnance permettant la gestion directe de la représentation des titres non cotés et des transferts de propriété via la Blockchain de manière plus simple et plus sécurisée. Par ailleurs, la Blockchain permet au distributeur de se conformer à la Directive MIFID2 en veillant à la bonne adéquation entre le fonds et le niveau de connaissance et la typologie de risque du client, palliant le risque de vente inappropriée.

Le groupe Natixis est également très présent à travers ses autres métiers dans plusieurs initiatives et consortium blockchain, notamment Digital Trade Chain et R3 qui implique une quarantaine d'autres grands établissements financiers internationaux.

Tant les grands institutionnels que les émetteurs ont intérêt à ces changements qui vont dans le sens d'échanges plus directs et moins coûteux. Cela prendra encore un peu de temps car c'est aussi une révolution des mentalités qui est en jeu, mais à l'évidence, pour les métiers de gestions d'actifs, la blockchain est dans le sens de l'Histoire.

Ecrit le 26 février 2018

# LE HUB

## PERSPECTIVES DE MARCHÉ

POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS



### MENTIONS LÉGALES

Le présent document et ses contenus constituent une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers Distribution et Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables et sont fournis uniquement à des fins d'information aux clients professionnels. Les analyses et opinions mentionnées dans ce document représentent la vision de l'auteur mentionné au 26 février 2018 et peuvent être soumis à changements. Il n'est en aucun cas garanti que les points présentés dans ce document se dérouleront tel qu'anticipés. Ce document ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie.

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

**Dans les pays francophones de l'UE** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. ou sa succursale Natixis Investment Managers Distribution. Natixis Investment Managers S.A. est une société de gestion luxembourgeoise qui est autorisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, constituée conformément à la loi luxembourgeoise et immatriculée sous le numéro B 115843. Siège social de Natixis Investment Managers S.A. : 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. France : Natixis Investment Managers Distribution (immatriculée sous le numéro 509 471 173 au RCS de Paris). Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

**En Suisse** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.

#### Ostrum Asset Management

Affilié de Natixis Investment Managers  
Société Anonyme Capital €50 434 604.76  
Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)  
sous le numéro GP 90-009  
RCS Paris n°329 450 738  
Immeuble Elements  
43 avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris  
[www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)

#### Natixis Investment Managers Distribution

succursale de Natixis Investment Managers S.A  
RCS de Paris - 509 471 173  
Immeuble Elements  
43 avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris  
[www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

#### Natixis Investment Managers

RCS Paris 453 952 681  
Capital : €178 251 690  
Immeuble Elements  
43 avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris  
[www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)